COMMUNE de MORLANWELZ

Morlanwelz, le 20 septembre 2010

Population: 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17 Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010.-

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons de porter les rectificatifs ci-dessous et deux points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 20 septembre 2010 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE:

RECTIFICATIFS

Point 3

<u>Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz – Budget 2010 – Modifications budgétaires n°1 ordinaire et n°1 extraordinaire.</u>

Le Conseil de l'Action Sociale soumet à votre approbation les modifications budgétaires n°1 ordinaire et n°1 extraordinaire de 2010.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal.

Point 28

Mission d'étude et de suivi des travaux pour l'aménagement de l'espace public autour de domaine de Mariemont – Cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet – Approbation.-

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet pour la mission d'étude et de suivi des travaux pour l'aménagement de l'espace public autour de domaine de Mariemont.

Le marché est passé par procédure négociée avec publicité européenne.

La dépense est estimée à 315.000,00.- € TVAC.

Les crédits nécessaires à l'exécution du marché sont inscrits à l'article 561/72122-60.

Nous vous demandons d'approuver le cahier spécial des charges.

SEANCE PUBLIQUE:

POINTS COMPLEMENTAIRES

Fabrique d'Eglise Saint-Martin - Budget de l'exercice 2011 - Avis.-

Le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin soumet à votre avis son budget pour l'exercice 2011, arrêté aux chiffres ci après :

RECETTES:

- ordinaires :	41.988,43 €
- extraordinaires :	4.319,07 €

TOTAL GENERAL 46.307,50.- €

DEPENSES:

- arrêtées par l'Evêque : 7.250,00.- € - ordinaires : 39.057,50.- €

TOTAL GENERAL 46.307,50.- €

Le budget est en équilibre et la quote-part communale est de 16.755,43 euros.

<u>Contrat de Rivière Senne – Convention de partenariat 2011-2013 – Approbation – Décision.-</u>

La Commune de Morlanwelz a adhéré au Contrat de Rivière Senne.

La convention a pour but de fixer le montant de la participation financière des Communes pour les années 2011 à 2013.

La participation financière de Morlanwelz est fixée, pour ces années, à 80 euros.

Nous vous demandons d'approuver cette convention.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER